

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SDIS de la Loire
8, rue Chanoine Ploton
CS 50541
42 007 Saint-Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ISILOG
ZAC de la Lorie
8 rue Sacco et Vanzetti
44813 SAINT HERBLAIN Cedex

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché d'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 17/12/2014

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

- Phase n°1 : mise en œuvre et garantie : cette phase commencera à la date de notification de l'ordre de service relatif au dossier technique adressé au titulaire et s'achèvera à la vérification positive de service régulier pour la partie « mise en œuvre ». Le point de départ du délai de garantie est la date d'admission de la vérification de service régulier.
- Phase n°2 : la maintenance prendra effet à compter de la fin de garantie pour une durée de 5 ans.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 194 736,25 €
- Montant TTC : 233 683,50 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'article 5.2 du CCAP du marché prévoit une révision annuelle du prix de la maintenance selon une formule avec les indices IME et FSD2.

Ces indices étant obsolètes, la formule de révision est modifiée comme suit :

$$P1 = P0 \times [0,3 \times \text{SYN}(1) / \text{SYN}(0) + 0,7 \times 001565139(1) / 001565139(0)]$$

Dans laquelle :

P1 = montant révisé

P0 = montant initial

SYN(1) = indice Syntec connu à la date anniversaire

SYN(0) = indice Syntec d'origine du mois d'établissement des prix (août 2014)

001565139(1) = Indice INSEE du coût du travail - Salaires et charges – Tertiaire, connu à la date anniversaire

001565139(0) = Indice INSEE du coût du travail - Salaires et charges – Tertiaire, d'origine du mois d'établissement des prix (août 2014)

Le mois d'établissement des prix est le mois qui précède le mois de remise des offres.

Tous les autres articles du marché initial demeurent inchangés.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.